

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Mancowan® WG
- **Code du produit:** GOW6 MANCOWAN
- **Numéro d'enregistrement** AMM n°2100167
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
Raison Sociale : GOWAN FRANCE SAS.  
Adresse : 5, rue du Gué -77139 Puisieux (France)  
Téléphone : +33.164.366.161 Fax : +33.160.447.061  
odeneufbourg@gowanco.com
- **Service chargé des renseignements:** sds@gowanco.com
- **Numéro d'appel d'urgence:**  
+33.145.425.959  
Société /Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

Autres numéros d'appel d'urgence

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude, n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)"

CHEMTREC, 24 heures de téléphone d'urgence:+1 703 527-3887

## 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 28.02.2013

Révision: 28.02.2013

Nom du produit: Mancowan® WG

(suite de la page 1)



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger** GHS07, GHS08, GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

mancozebe

· **Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

· **Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

### 3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

8018-01-7	mancozebe Xn R63;  Xi R43;  N R50 Repr. 2, H361d;  Aquatic Acute 1, H400;  Skin Sens. 1, H317	75,0%
-----------	---	-------

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 28.02.2013

Révision: 28.02.2013

**Nom du produit: Mancowan® WG**

(suite de la page 2)

- **Après contact avec la peau:**  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon.  
Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, etc.  
En cas de manifestation allergique, consulter un médecin
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Un contact avec les yeux ou la peau peut entraîner une irritation.  
Une ingestion provoque une irritation des voies respiratoires et des symptômes gastro-intestinaux.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction** En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés.
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.  
En cas d'incendie, peuvent se former :
  - monoxyde de carbone (CO)
  - dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
  - monoxyde d'azote (NO)
  - dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)
- **Conseils aux pompiers**  
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection adaptée.  
Refroidir les citernes/fûts exposés au feu à l'aide d'eau pulvérisée.  
Recueillir les eaux et déchets d'incendie pour les éliminer conformément à la réglementation locale.
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un appareil de protection respiratoire.  
Éviter la formation de poussière.  
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.  
Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur.  
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **Référence à d'autres sections**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 28.02.2013

Révision: 28.02.2013

**Nom du produit: Mancowan® WG**

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Se laver les mains après chaque utilisation.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**  
Stocker conformément à la réglementation en vigueur.  
Conserver le récipient bien fermé, à l'abri de l'humidité et dans un endroit sec et frais. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Prendre des mesures de sécurité contre les décharges électrostatiques.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Incompatible avec les acides.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Aucune donnée n'est disponible.

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition** Aucune donnée n'est disponible.
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**  
Type de masque FFP:  
Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.  
Filtre à particules conforme à la norme NF EN143:  
- P (Blanc)
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes la norme NF EN374.

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 28.02.2013

Révision: 28.02.2013

**Nom du produit: Mancowan® WG**

(suite de la page 4)

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.  
Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

**Matériau des gants**

Type de gants conseillés :

- PVA (Alcool polyvinylique)
- Gants imperméables conformes la norme NF EN374

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux:**


Lunettes de protection

Éviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

**Protection du corps:**

Protection complète de la tête, du visage et de la nuque

Éviter le contact avec la peau.

Type de vêtement de protection approprié :

Porter des vêtements de protection chimique contre les produits chimiques solides, particules en suspension dans l'air (type 5) conformes à la norme NF EN13982-1 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### 9 Propriétés physiques et chimiques

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**Indications générales**
**Aspect:**

<b>Forme:</b>	Solide
<b>Couleur:</b>	Jaune
<b>Odeur:</b>	Sulfureuse
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

**valeur du pH:** Non applicable.

**Changement d'état**

<b>Point de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition:</b>	Non déterminé.

**Point d'éclair** Non applicable.

**Inflammabilité (solide, gazeux):** Non déterminé.

**Température d'inflammation:**
**Température de décomposition:** Non déterminé.

**Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

**Limites d'explosion:**
**Inférieure:** Non déterminé.

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 28.02.2013

Révision: 28.02.2013

**Nom du produit: Mancowan® WG**

(suite de la page 5)

<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
<b>· Pression de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>· Densité:</b>	Non déterminée.
<b>· Densité relative</b>	Non déterminé.
<b>· Densité de vapeur.</b>	Non applicable.
<b>· Vitesse d'évaporation</b>	Non applicable.
<b>· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Dispersable
<b>· Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>· Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non applicable.
<b>Cinématique:</b>	Non applicable.
<b>· Teneur en solvants:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	0,0 %
<b>Teneur en substances solides:</b>	100,0 %
<b>· Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Réagit avec les acides
- **Stabilité chimique**  
Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses**  
Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.
- **Conditions à éviter**
  - la formation de poussières
  - la chaleur
  - l'humidité
- **Matières incompatibles:** Acides
- **Produits de décomposition dangereux:**
  - monoxyde de carbone (CO)
  - dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
  - monoxyde d'azote (NO)
  - dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

### 11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**  
Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.  
Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.  
Effect toxique suspecté pour la reproduction humaine.  
Susceptible de nuire au fœtus.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 28.02.2013

Révision: 28.02.2013

**Nom du produit: Mancowan® WG**

(suite de la page 6)

**. Toxicité aiguë:**
**. Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification:**

Oral	DL50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	>2000 mg/kg (rat)

**. Effet primaire d'irritation:**
**. de la peau:** Non irritant

**. des yeux:** Peut provoquer une légère irritation oculaire temporaire.

**. Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

**. Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Sensibilisant

**. Toxicocinétique, métabolisme et distribution** Aucune donnée n'est disponible.

**. Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Aucune donnée n'est disponible.

**. Toxicité par administration répétée**
*Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :*

Aucune donnée n'est disponible.

Organes-cibles : thyroïde (Mancozèbe)

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :*

Aucune donnée n'est disponible.

Organes-cibles : thyroïde (Mancozèbe)

*Danger par aspiration :*

Aucune donnée n'est disponible.

*Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques*

Aucune donnée n'est disponible.

*Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée*

Aucune donnée n'est disponible.

*Effets interactifs*

Aucune donnée n'est disponible.

*Absence de données spécifiques*

Aucune donnée n'est disponible.

*Autres informations*

Aucune donnée n'est disponible.

*Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :*
*- Mancozèbe (CAS N° 8018-01-7): voir la fiche toxicologique n° 277 de 2010.*
**. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

(suite page 8)

FR



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 28.02.2013

Révision: 28.02.2013

**Nom du produit: Mancowan® WG**

(suite de la page 7)

*Mutagénicité sur les cellules germinales :*  
*Concernant les substances :*  
 MANCOZÉBE (CAS N° 8018-01-7) : non mutagène

*Cancérogénicité :*  
*Concernant les substances :*  
 MANCOZÉBE (CAS N° 8018-01-7) : non cancérogène

*Toxicité pour la reproduction :*  
 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

## 12 Informations écologiques

### · Toxicité

*Substances*

*Substance de toxicité aiguë de catégorie 1 :*  
 MANCOZEBE (CAS N° 8018-01-7) : Très toxique pour les organismes aquatiques.

*Mélange*

*Très toxique pour les organismes aquatiques.*

*MANCOZEB 75% WG :*

*CL50(carp,96h) > 100 mg/l*

*NOEC (daphnia magna, 24h) = 1,5 mg/l*

*Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.*

- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible.
- **Mobilité dans le sol**

*Concernant les substances :*

*MANCOZEBE (CAS N° 8018-01-7) : Très résistant à l'entraînement par lessivage et à l'éluion.*

### · Effets écotoxiques:

· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

*Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant*

*Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.*

*Très toxique pour organismes aquatiques.*

· **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Autres effets néfastes**

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

*Très toxique pour les organismes aquatiques.*

*Polluant aquatique dangereux.*

## 13 Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets** Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

· **Recommandation:**

*Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.*

*Déchets :*

*La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et*

(suite page 9)

FR



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 28.02.2013

Révision: 28.02.2013

**Nom du produit: Mancowan® WG**

(suite de la page 8)

notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales :

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'Ordonnance n° 2000-914 du 18/09/2000 relative à la partie Législative du Code de l'Environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### 14 Informations relatives au transport

· No ONU

· DOT, ADR, IMDG, IATA

UN3077

· Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (mancozebe)

· IMDG

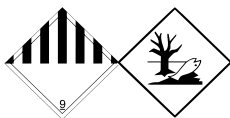
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (mancozeb), MARINE POLLUTANT

· IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (mancozeb)

· Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



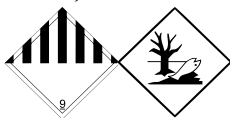
· Classe

9 Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette

9

· IMDG, IATA



· Class

9 Miscellaneous dangerous substances and articles.

· Label

9

(suite page 10)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 28.02.2013

Révision: 28.02.2013

**Nom du produit: Mancowan® WG**

(suite de la page 9)

· <b>Groupe d'emballage</b> · <b>ADR, IMDG, IATA</b>	<b>III</b>
· <b>Dangers pour l'environnement:</b>  · <b>Marine Pollutant:</b>	<i>Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : mancozebe</i> <i>Oui</i> <i>Signe conventionnel (poisson et arbre)</i>
· <b>Marquage spécial (ADR):</b> · <b>Marquage spécial (IATA):</b>	<i>Signe conventionnel (poisson et arbre)</i> <i>Signe conventionnel (poisson et arbre)</i>
· <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> · <b>Indice Kemler:</b> · <b>No EMS:</b>	<i>Attention: Matières et objets dangereux divers.</i> <i>90</i> <i>F-A,S-F</i>
· <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	<i>Non applicable.</i>
· <b>Indications complémentaires de transport:</b>	
· <b>ADR</b>  · <b>Quantités exceptées (EQ):</b> · <b>Quantités limitées (LQ)</b> · <b>Catégorie de transport</b> · <b>Code de restriction en tunnels</b>	<i>Pour les colis de moins de 5 Kg. peut être transporté comme une quantité limitée de plaques et ne nécessite aucun balisage supplémentaire.</i> <i>E1</i> <i>5 kg</i> <i>3</i> <i>E</i>
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	<i>UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (mancozebe), 9, III</i>

### 15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
- **Pictogrammes de danger** SGH07, SGH08, SGH09
- **Mention d'avertissement** ATTENTION
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** MANCOZÉBE (CAS N°8018-01-7)
- **Mentions de danger**
  - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
  - H361d Susceptible de nuire au fœtus.
  - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- **Conseils de prudence**

(suite page 11)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 28.02.2013

Révision: 28.02.2013

**Nom du produit: Mancowan® WG**

(suite de la page 10)

- P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.  
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux agréé, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.  
 SPI Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
 Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

**Prescriptions nationales:**
**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

- Dispositions particulières :  
Aucune donnée n'est disponible.
- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :  
Tableau N° 65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.
- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :  
Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:  
- Agents chimiques dangereux : Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

**Nomenclature des installations classées (Version 26, (Décembre 2011)) :**

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
1. Cas des substances très toxiques pour les organismes aquatiques -A- :			
1171	Dangereux pour l'environnement - A et/ou B -, très toxiques ou toxiques pour les organismes aquatiques (fabrication industrielle de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
	a) Supérieure ou égale à 200 t	AS	4
	b) Inférieure à 200 t	A	2
1172	Dangereux pour l'environnement -A-, très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000 à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
	1. Supérieure ou égale à 200	AS	3
	2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t	A	1
	3. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t	DC	

Régime : A : autorisation ; D : déclaration ; S : servitude d'utilité publique ; C : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon : rayon d'affichage en kilomètres.

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### 16 Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

(suite page 12)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 28.02.2013

Révision: 28.02.2013

**Nom du produit: Mancowan® WG**

(suite de la page 11)

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Phrases importantes**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

· **Service établissant la fiche technique:** Supply Chain

· **Contact:** sds@gowanco.com

**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LD50: Lethal dose, 50 percent

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

17.10.2012 Remplace la version mise à jour du SGH au nouveau format

FR